

## **Réapparition de la rage en France**

### **Premier cas chez un renard dans la Moselle**

par P. ATANASIU, A. GAMET (\*), P. GRAVIÈRE,  
M. LE GUILLOUX (\*\*), J. C. GUILLON et A. VALLÉE (\*\*\*)  
(avec l'assistance technique de R. LAVAUT et A. SAORINE)

---

1958 vit le déclin de l'enzootie de rage qui sévissait depuis 2 ans dans le Sud-Ouest de la France.

En 1959, sur 196 examens de névraxes d'animaux mordeurs ou suspects examinés par le service de la rage de l'Institut Pasteur 1 seul se révéla positif. Il s'agissait d'un chien du Morbihan qui, après une fugue de 150 km, arrivait à Matignon, dans les Côtes-du-Nord et mordait une fillette de 3 ans au visage avant d'être abattu.

Depuis, la rage a épargné notre pays mais nous redoutions sa réapparition car jamais nos frontières n'avaient été aussi menacées, en particulier celles de l'Est. En effet, un foyer de rage dont le renard porte la principale responsabilité, s'est développé durant les années de la dernière guerre à partir de cas enregistrés en Pologne, en Prusse occidentale et en Poméranie orientale. L'enzootie s'est étendue progressivement, en tache d'huile, touchant successivement toutes les provinces des deux Allemagnes, franchissant le Rhin en 1960-61, touchant la Belgique en juin 1966, le Luxembourg en octobre de la même année et la Suisse en juillet 1967.

Nos frontières de l'Est étaient demeurées indemnes jusqu'à l'apparition du nouveau foyer qui fait l'objet de cette communication.

Dans la nuit du 25 au 26 mars un renard pénétrait dans le village de Montenach, situé à 3 km environ au Sud-Est de Sierck-les-Bains (Moselle) soit, à vol d'oiseau, approximativement à 3 km de la frontière de la Sarre.

---

(\*) Institut Pasteur, Service de la Rage.

(\*\*) Direction des Services Vétérinaires de la Moselle.

(\*\*\*) Institut Pasteur, Service de Microbiologie Animale.

Très agressif l'animal mordait un chien appartenant à un cultivateur demeurant à la ferme « du Moulin de Sulzen », avant d'être assommé.

Le 29 mars nous recevions la tête de l'animal et nous examinions les décalques de la corne d'Ammon en immuno-fluorescence, en présence de gamma-globulines rabiques marquées : l'examen était positif. Des décalques d'origine identique, colorés selon la technique de Sellers, révélaient la présence de corps de Négri. Des fragments du cortex, du cervelet et du bulbe, inclus en paraffine, montraient également des corps de Négri mais sans lésions d'encéphalite virale sur les coupes examinées.

10 souris ont été inoculées par voie intra-cérébrale avec 0,03 ml d'un broyat à 10 p. 100 de substance nerveuse. Elles sont actuellement en observation.

Dès que le diagnostic de rage fut posé les mesures suivantes furent prises :

- abattage du chien mordu ;
- interdiction de la divagation des chiens et des chats sur le territoire de la commune de Montenach et sur celui des communes riveraines ;
- interdiction de laisser sortir les chiens non tenus en laisse et non muselés ;
- battues au fusil contre les renards, blaireaux et autres nuisibles ;
- intensification de la destruction des renards aux terriers, par l'usage de la chloropicrine.

(Ces mêmes mesures vont être prises également dans les communes des cantons bordant la frontière franco-allemande.)

En outre, il est recommandé à tout propriétaire qui constaterait sur un animal domestique une blessure dont il ne pourrait déterminer l'origine avec certitude, de le tenir en observation et au moindre changement de son comportement de prévenir immédiatement un vétérinaire.

Ces mesures consistent essentiellement à casser la chaîne de transmission entre la rage vulpine et l'homme, les animaux domestiques visés par les mesures ci-dessus étant le chaînon intermédiaire.

L'expérience de l'évolution observée à l'occasion des derniers foyers du Sud-Ouest de la France et de la Bretagne pourrait nous inciter à un certain optimisme mais il s'agissait là, avant tout, de rage des animaux domestiques et non des carnivores sauvages. Le cas actuel est probablement le témoin de l'arrivée sur notre

territoire de la vague rabique qui sévit chez nos voisins. Il doit nous imposer une vigilance particulière, la lutte contre la rage vulpine étant infiniment plus difficile (l'expérience des pays limitrophes de la France le prouve) que la lutte contre la rage due aux animaux domestiques.

Il importe plus particulièrement d'intensifier la destruction des animaux sauvages de manière à amener le réservoir de virus, représenté avant tout par les renards, au-dessous du seuil de population favorable à la propagation de l'enzootie.

Enfin, la création d'une zone tampon dans laquelle les espèces domestiques les plus exposées, en particulier le chien, seraient vaccinées, est une mesure complémentaire à envisager, mais après un examen sérieux.

#### RÉSUMÉ

*Réapparition de la rage en France : 1<sup>er</sup> cas chez un renard dans la Moselle.*

P. ATANASIU, A. GAMET, P. GRAVIÈRE, M. LE GUILLOUX,  
J. C. GUILLON et A. VALLÉE

(avec l'assistance technique de R. LAVAULT et A. SAORINE).

Un cas de rage vient d'être diagnostiqué chez un renard, dans la Moselle. La réapparition de cette virose en France nous fait une obligation de prendre des mesures sanitaires très énergiques.